

Public concerné : personnes désignées pour mener des enquêtes à la suite des accidents du travail et des maladies professionnelles (ou à caractère professionnel).

ADC192

Prérequis : *il est souhaitable que les candidats aient suivis avec succès l'autoformation « acquérir les bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr>).*

Objectif :

Acquérir les compétences nécessaires afin de mener des enquêtes à la suite des accidents du travail, maladies professionnelles ou à caractère professionnel dans le respect des principes, valeurs essentielles et bonnes pratiques édictées par le réseau prévention de l'assurance maladie.

Durée :

14 heures (2 jours) + environ 7h de travaux en intersession

Nombre de participants :

Cette formation est prévue pour un groupe de 3 à 10 participants

Modalités et délais d'accès :

Formation dispensée en présentiel en intra-entreprise pour un groupe de 3 candidats minimum sous un délai d'environ 15 jours (*possible en inter-entreprises selon dates disponibles*)

Modalités d'évaluation :

Les candidats sont évalués au travers de leurs actions et des activités pratiques proposées par le formateur

Validation :

Un certificat de réalisation sera communiqué à l'entreprise à l'issue de la formation

Méthodes et outils pédagogiques :

Exposés interactifs, échanges, retours d'expérience, expérimentations, mises en situations pratiques

Intervenant(s) :

Formateur en prévention des risques professionnels

Contenu de la formation :

Les risques professionnels et leurs enjeux :

- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- Situer les risques professionnels et ses enjeux (humains, financiers et juridiques)
- Situer les acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise
- Comprendre le mécanisme d'apparition des dommages

Evaluation des risques et plan d'actions :

- Situer la démarche de prévention dans sa globalité
- Appréhender les étapes d'une démarche de prévention
- Situer la méthodologie d'analyse des situations de travail
- Mettre en œuvre la méthode dite de l' « arbre des causes »
- Appréhender les différentes natures de risques professionnels
- Définir et hiérarchiser des pistes d'amélioration

Applications pratiques :

- Mise en œuvre de la méthode de l' « arbre des causes » au travers de divers exercices théoriques et/ou réels dans l'entreprise
- Propositions et hiérarchisation de pistes d'amélioration

Cette formation est intégralement adaptable aux caractéristiques de votre entreprise.

Cette formation est facilement accessible aux personnes en situation de handicap, prenez contact avec nous pour en savoir plus.

Nous contacter

Tel : +33 (0)9 72 40 16 79

Site internet : <https://www.apsi-formations.com>

Courriel : connect@apsi-formations.com

Tarifs et réservations intra ([cliquez ici](#))

Tarifs et inscriptions inter ([cliquez ici](#))